ÉTUDE de DOCUMENT SUR UN SÉJOUR À NICE EN 1838

Par R. TRESSE

Par une lettre expédiée de Genève, le Comte de Choiseul Gouttiez., Pair de France, demande des renseignements en vue d'un éventuel séjour à Nice, au Comte Canclaux de Ros Consul de France en cette ville.

Ayant reçu la missive le 13 janvier 1838 au matin, le consul y répond le jour même¹.

« ... Le climat de Nice jouit d'une réputation méritée et qui vous sera sans doute assez connu pour que je n'entre pas dans de longs détails sur sa douceur et sa bonté. La ville possède un fort joli théâtre où une troupe de chanteurs Italiens donne en ce moment des représentations très suivies²: on y trouve un cabinet littéraire³ qui offre une assez grande variété d'ouvrages et où l'on peut lire tous les journaux dans la limite qui en est déterminée dans les États Sardes⁴. La plus forte dépense que vous ayez à supporter sera celle du loyer de votre appartement, et pour une famille composée de 4 maîtres et d'un nombre approchant de domestiques un logement meublé peut être calculé à 2000 f. pour la saison d'hiver qu'il soit loué en octobre ou en janvier⁵. Il ne serait cependant pas impossible que vous trouviez à conclure un arrangement moins dispendieux en raison du petit nombre de familles étrangères oui y sont venues⁶. Le bois et le charbon sont les articles les plus chers, quant aux autres objets de 1ère nécessité ils sont à meilleur marché que partout ailleurs⁷. Les ressources d'éducation que Nice peut offrir à un jeune homme de 17 ans, ne sont pas des plus grandes, mais vous y trouverez seulement un excellent professeur de mathématiques, ancien élève de l'école Polytechnique, des professeurs de langue Italienne et de langue Anglaise et des maires d'agrément⁸. Je ne vous parle pas des Établissements publics où l'enseignement n'est pas

¹ Archives départementales des Alpes-Maritimes. Série Z. Consulat de France à Nice, Z 66. Registre correspondance à divers. Nice le 13 janvier 1838.

²Le théâtre auquel il est fait allusion fut reconstruit entre 1825 et 1827 sur l'injonction du gouvernement de Turin en 1824. Il sera brûlé le 21 mars 1881. Il comportait des loges sur la scène même. Elles étaient mises aux enchères chaque année. Chaque noble famille louait sa loge à l'année. Le théâtre fut toujours l'orgueil de la cité. En juillet 1833, le préfet du Var désireux de secouer l'apathie "de son trou de Draguignan" (9.000 habitants) écrit au Consul de France "La Ville de Draguignan va bâtir un théâtre. J'ai été enchanté de celui de Nice. Je ne crois pouvoir mieux faire que d'en faire adopter le plan réduit dans les proportions convenables pour la construction du Théâtre." A.D. Série M.-. Police - Arrondissement de Grasse. Sur l'ancienneté des salles de spectacle à Nice V. -P. L. Mare. Les Escales à Nice et Villefranche (1748 - 1758) de l'Honorable Captain Augustus John Harvey.

³Le cabinet littéraire de la Société Typographique - Le Cabinet de lecture de la librairie Visconti sera ouvert en 1839. Y sont interdits tous les livres désignés par la Sacrée Congrégation de l'Index.

⁴ Pour ce qui est de la presse française seuls sont autorisés les journaux légitimistes. La Quotidienne, La Gazette de France, La Gazette du Midi. La Presse orléaniste tel le Journal des Débats est soumise à un contrôle précis. Les journaux français d'opposition, Le National, le Constitutionnel, Le Siècle, sont interdits. De là les réserves de l'informateur.

⁵ Une famille de 4 personnes peut avoir à son service de deux à quatre domestiques. Voyageant en chaise de poste, elle confie au cocher de sa voiture personnelle le soin de conduire à Nice le valet et la femme de chambre. L'usage s'est attardé jusqu'en 1910 où les enfants du village d'Aspremont dans les Basses Alpes regardaient passer cette domesticité qu'ils appelaient "les Mylords". Nous avons un certain nombre de renseignements sur la suite attachée aux personnages de condition. Son Altesse royale Duchesse de Lenchtenberg, veuve du Prince Eugène de Beauharnais arrive à Nice le 19 septembre 1832 "avec une suite peu nombreuse. Elle se compose de quatre dames, du comte Méjan secrétaire des Commandements, d'un jeune médecin allemand. Elle a avec elle sa fille de 18 ans." A. D. Z 63 Nice le 26 septembre 1832. Le Consul Masclet à Ministère des Affaires Étrangères. ⁶Année de cholera en Méditerranée.

⁷ Grâce aux privilèges douaniers de la zone franche des communes de Nice et de Villefranche, établis au cours du 17e siècle, confirmé au profit de Nice et de Villefranche en 1814, suite de l'édit du 21 mai 1814 rétablissant tous les usages antérieurs au 27 septembre 1792. Les denrées coloniales, sucre et café, les huiles de Naples, les vins de Provence et du Languedoc, la morue française, le strockfisch anglais; les draperies et mousselines d'Angleterre sont exempts de droits de douane. Ils sont assujettis à un droit d'octroi à leur entrée dans la ville.

⁸ Il s'agit d'Hippolyte de Rangousse, né dans le Tarn et Garonne réfugié à Nice après avoir été condamné pour délit de presse en France en 1824, sous le règne de Charles X. Grâce à sa spécialisation, il est autorisé à donner des leçons de mathématiques. Il est particulièrement estimé du consul. Rangousse deviendra rédacteur

établi aussi largement qu'en France et où l'on ne fait pour ainsi dire qu'ébaucher l'éducation⁹.

Il est vrai que Monaco serait plus avantageux sous le rapport de la dépense du logement, mais sous celui de la Société du théâtre, de 1'éducation du séjour et des premières nécessités, on ne peut établir aucune comparaison, entre cette ville et Nice car Monaco est privé de tous ces avantages¹⁰.

Tels sont à grands traits, Monsieur le Comte, les renseignements que je puis vous donner pour satisfaire aux désirs que vous m'exprimez. Je souhaite bien vivement qu'ils soient de nature à vous attirer à Nice où je me ferai un véritable plaisir de vous être aussi utile qu'il dépendra de moi; je m'estimerai personnellement heureux en cela de prévenir les désirs de Mr le Marquis de Rumigay dont je n'aurais pas attendu l'expression pour remplir ce qui peut vous être agréable de ma part »

Telles sont, exprimées d'une façon concise, les ressources offertes par Nice aux hivernants de 1837-1838 et les notes données en commentaire en montrent le bien fondé.

responsable du premier journal politique paru à Nice en janvier 1848 : l'Écho des Alpes-Maritimes. Les maîtres d'enseignement, nous disent aujourd'hui les professeurs particuliers français ont eu la vie difficile de 1830 à 1840. La Monarchie de Juillet fut défavorablement accueillie à Turin. Des mesures draconiennes furent prises contre eux. Le gouvernement leur interdit toute activité. Le gouverneur de Nice, Marquis de Vaverge; refusa "l'autorisation de donner des leçons dans la ville à tous les étrangers qui s'y présenteraient et même de leur ordonner de quitter la ville dans les vingt quatre heures. Cette mesure venue de Turin ne s'expliquait qu'aux maîtres français de toute dénomination. Elle ne fait grâce qu'à la musique et au dessin et personne n'ignore que c'est au collège des Jésuites qu'ils en ont l'obligation." En novembre 1832 le nouveau gouverneur Comte Morra est disposé à donnée l'autorisation au sieur Audoyer de donner des leçons de la belle écriture dont sa fille pourrait profiter. Il transmet la requête au commandant de la Place auquel il appartient de statuer en matière de police. Le commandant de la place la refuse en vertu des ordres précédents. A. D. Z 63 Nice 8 novembre 1832. Rigueurs contre les maîtres de toutes sortes français. En 1838, la consigne semble encore respectée. Seuls les maîtres d'agréments : dessin, aquarelle, musique sont autorisés s'ils sont Français. V. Latouche, Histoire de Nice; t. II. ch. 19. Nice sous la Restauration Sarde.

⁹L. Boniface. L'instruction publique dans le Comté de Nice sous la Restauration Sarde. Communication au 83e congrès national des Sociétés Savantes. Avril 1958.- Le Collège des jésuites, collège national depuis 1615 enseigne les humanités et les belles lettres et prépare les meilleurs boursiers au Collège des Provinces à Turin. Les familles soucieuses de l'avenir de leurs enfants les envoient en Italie/ Le comte Hillarion de Cessole a Sienne en 1793, et en France: le général Thaon de Revel au Collège de Sovere, le baron Durante à Tournon, comme plus tard Auguste Carlone. V. J. Saqui, La langue française dans le comté de Nice. Le Feu, Aix-en-Provence, 1941.

Monaco est alors dépourvue de toutes les commodités. Les impôts exigés par l'intendant du Prince, notamment la gabelle du pain, fait qu'il coûte un liard de plus la livre qu'à Nice. La première installation des jeux a lieu en 1852 sans succès. Le grand essor de la Principauté date de 1863. Cannes bourgade de pêcheurs de 2.000 habitants n'est même pas mentionnée. Les maréchaux ferrants nombreux sur la route qui mène au Pont du Var, refusent d'enlever le crottin devant leur atelier. A.D. Série M. Police : Arrondissement de Grasse. Lord Brougham auquel fut refusé l'entrée de la Province de Nice lors de l'épidémie de cholera de 1834 est au début de son installation à Cannes. La Villa Éléonore Louise fut construite lors des années 1835-1836. Le prosélytisme de Lord Brougham n'a pas encore manifesté ses effets. V. F.L. Mars. Stendhal passant de la côte d'Azur. – N.H. 1959, p. 124 n. 6.